

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Lundi 31 octobre 2016

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Monsieur Philippe Germain, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le lundi 31 octobre, a examiné 1 avant-projet de loi du pays, arrêté 2 projets de délibération du Congrès, adopté 6 délibérations du gouvernement, adopté 32 arrêtés et examiné 28 dossiers d'étrangers. Il a également arrêté un projet de résolution.

1. Présentation du service civique calédonien

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné un avant-projet de loi du pays relative au service civique calédonien, accompagné de son projet de délibération d'application.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné un projet de résolution relative à la mise en œuvre du service civique calédonien.

> Outil au service du vivre ensemble, de la cohésion sociale et du destin commun, le service civique calédonien doit permettre à l'ensemble des jeunes du pays de s'engager dans une démarche citoyenne au service de la société et de l'intérêt général. Le projet de service civique calédonien articule trois ambitions : créer un parcours civique à l'école pour les 5-16 ans ; offrir un dispositif d'accompagnement et d'engagement obligatoire pour les jeunes de 16-18 ans sortis du système scolaire sans qualification, sans certification ni diplôme ; créer un service civique citoyen obligatoire pour tous les jeunes de 17 à 25 ans.

2. Projets de délibérations du Congrès

Secteurs de l'économie, du droit commercial, de la fiscalité, des douanes, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, de la sécurité civile et de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération autorisant diverses opérations domaniales (aménagement d'un créneau de dépassement au lieu-dit Camp Brun, Commune de Boulouparis).

Secteur de la santé, de la jeunesse et des sports :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération relative au taux directeur d'évolution des dépenses hospitalières pour l'exercice 2017. > [Voir communiqué détaillé « taux directeur hôpitaux 2017 ».](#)

3. Délibérations du gouvernement

Secteurs de l'économie, du droit commercial, des douanes, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, de la sécurité civile et de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement pour ester en justice au nom de la Nouvelle-Calédonie (affaires M. Tanguy Bouisse et Société Civile Immobilière Magenta Plage).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (affaire Le mouvement des entreprises de France Nouvelle-Calédonie).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (affaire Mme Jamila Dufloer).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal du travail de Nouméa (affaire M. Stéphane Grobelny).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (affaire M. Wladimir Di Giorgio).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement pour ester en justice au nom de la Nouvelle-Calédonie (affaire Société Australe d'Animation Touristique – SAAT).

4. Arrêtés du Gouvernement

Secteurs de l'économie, du droit commercial, de la fiscalité, des douanes, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, de la sécurité civile et de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la prise en charge des frais d'organisation du comité technique et de la commission mixte Vanuatu (2 160 332 F). La mission s'est déroulée du 18 au 20 mai 2016.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accordé une licence de pêche en zone économique exclusive de la Nouvelle-Calédonie à l'armement Albacore.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accordé des licences de pêche en zone économique exclusive de la Nouvelle-Calédonie à l'armement Baby Blue.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accordé une licence de pêche en zone économique exclusive de la Nouvelle-Calédonie à l'armement Munun.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accordé des licences de pêche en zone économique exclusive de la Nouvelle-Calédonie à l'armement Navimon.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accordé quatre licences de pêche en zone économique exclusive de la Nouvelle-Calédonie à l'armement Pescana.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accordé une licence de pêche en zone économique exclusive de la Nouvelle-Calédonie à l'armement Sea Horse.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a établi la délimitation transversale de la mer à l'embouchure de la rivière La Foa, dans le cadre de la révision du PUD de la commune de La Foa.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté modifié n° 2012-4141/GNC du 18 décembre 2012 portant organisation et fixant les attributions de la direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales (DAVAR) pour une réorganisation interne des services.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris un projet d'arrêté relatif au programme pour l'exercice 2016 du fonds de concours pour le développement de l'élevage bovin (FDEB).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris un arrêté relatif aux modalités d'exercice du droit de transaction pénale en matière d'infractions à certaines réglementations vétérinaires, alimentaires et phytosanitaires.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la mairie de Dumbéa à occuper le domaine public fluvial de la Nouvelle-Calédonie en vue de l'installation d'une conduite

d'adduction en eau potable AEP DN 400 sous la rivière Tonghoué, sur la commune de Dumbéa.

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention au muséum national d'histoire naturelle (MNHN, 12 000 000 F) afin de lui permettre de planifier avec l'association Pro Natura International l'organisation en Nouvelle-Calédonie de grandes missions naturalistes entre 2016 et 2018. Ces missions s'inscrivent dans un important programme dénommé « La Planète Revisitée » dont les objectifs sont d'acquérir de nouvelles connaissances sur la biodiversité terrestre et aquatique centrées sur les groupes « négligés ».

Secteurs de l'économie, du droit commercial, de la fiscalité, des douanes, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, de la sécurité civile et de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse et secteur du budget, de la fiscalité, de l'énergie, du logement, du développement numérique et de la communication audiovisuelle, du suivi des questions monétaires et de crédit et des relations avec le Congrès de la Nouvelle-Calédonie.

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a exonéré de la taxe générale à l'importation (TGI) du matériel destiné à la réalisation d'opérations adoptées par le comité de gestion du fonds d'électrification rurale ou primées par le comité territorial pour la maîtrise de l'énergie (commune d'Ouvéa).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a exonéré de la taxe générale à l'importation (TGI) du matériel destiné à la réalisation d'opérations adoptées par le comité de gestion du fonds d'électrification rurale (commune de Bourail).

Secteur de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté n° 2016-2025/GNC du 20 septembre 2016 constatant la composition nominative du conseil d'administration de l'institut d'archéologie de la Nouvelle-Calédonie (IANCP). M. Eloi Boehe est désigné en remplacement de M. Mickael Meureureu-Gowe en qualité de représentant du sénat coutumier.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué des subventions d'aides financières à 12 associations et organismes culturels (4 750 000 F).

Secteur du budget, de la fiscalité, de l'énergie, du logement, du développement numérique et de la communication audiovisuelle, du suivi des questions monétaires et de crédit et des relations avec le Congrès de la Nouvelle-Calédonie.

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé le Fonds Social de l'Habitat (FSH) au bénéfice des dispositions du code des impôts (CI) pour le programme immobilier « lot 10 ; lotissement Entre Deux Mers », en vue de la réalisation d'un programme d'habitat social comprenant 45 logements locatifs. Le montant des exonérations sollicitées au titre du dispositif local d'exonération des opérations à caractère social est estimé à un total de 13 690 000 F pour les droits d'enregistrement et la taxe hypothécaire. En outre, s'agissant de l'exonération de TSS prévue pour cette opération, son montant est estimé à 39 750 000 F pour les opérations de construction.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'exploitation des centrales photovoltaïques de la société Alizés Energie sur la commune de Lifou. > [Voir communiqué détaillé « centrales photovoltaïques Lifou »](#).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a acté les décisions financières adoptées par le comité territorial pour la maîtrise de l'énergie dans le cadre de la gestion du fonds de concours pour la maîtrise de l'énergie (CTME). > [Voir communiqué détaillé « CTME »](#).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé la SAS GYGADÉIX au bénéfice des dispositions du code des impôts. Le projet consiste à la réalisation d'un hôtel de standing 4 étoiles (Hilton Lifou Baie de Wadra Resort), situé à la tribu de Mou sur le district de Lössy à Lifou, pour une capacité de 50 clés. Il est proposé de déduire de la base éligible sollicitée des frais de TSS et de compte pour un montant de 474 540 F ; les produits consommables destinés à l'équipement des chambres et du restaurant pour un montant de 14 916 900 F ; des frais d'achats de véhicules pour un montant de 34 760 000 F et des frais d'installation d'une alarme incendie pour un montant de 11 616 000 F. La base éligible serait alors arrêtée à 2 293 691 506 F et le crédit d'impôt s'établirait à 1 376 214 904 F. Il est calculé au taux de 60 % conformément aux dispositions du code des impôts dès lors que l'investissement est réalisé hors des communes du Grand Nouméa.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 10,2 millions de francs à trois EPN dans le cadre du programme « Case numérique » > [Voir communiqué détaillé « subventions aux EPN »](#).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 13,5 millions de francs à cinq établissements scolaires de l'enseignement privé dans le cadre du développement du numérique dans l'éducation afin de pourvoir à leur équipement informatique (achat et installation de matériels, équipement des réseaux informatiques) pour l'accès au très haut débit internet. > [Voir communiqué détaillé « Très haut débit dans les lycées »](#).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 299 127 756 F à 13 communes des trois provinces pour accompagner leurs projets d'investissements susceptibles de démarrer d'ici à la fin de l'année 2016. Cette décision s'inscrit dans le cadre du plan d'urgence local de soutien à l'emploi (PULSE).

Secteur des infrastructures publiques, du transport aérien domestique et international, du transport terrestre et maritime, du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie « NC 2025 » :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la convention n° C124-16 relative à la participation financière de la Nouvelle-Calédonie pour l'aménagement du giratoire d'accès au lycée du Mont-Dore (62 500 000 F).

Secteur des infrastructures publiques, du transport aérien domestique et international, du transport terrestre et maritime, du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie « NC 2025 » et secteur de la fonction publique et de la sécurité routière :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a délégué des pouvoirs au président du gouvernement pour prendre certains actes (DITTT).

Secteur de l'enseignement ; du suivi des questions relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche et la mise en place du service civique :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 525 000 F de subventions d'intervention à l'alliance scolaire de l'église évangélique (ASEE) au titre de l'exercice 2016, pour un échange scolaire entre Canala et Maré, et un voyage scolaire en Nouvelle-Zélande.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 700 000 F de subventions d'intervention à la direction diocésaine de l'enseignement catholique (DDEC) au titre de l'exercice 2016 (pour le projet « Eco collège » du collège sacré Cœur de Bourail, le projet de voyage au Vanuatu pour le Collège Jean-Baptiste Vigouroux de Poindimié, et le stage en entreprise de trois semaines en Australie au Lycée professionnel Saint-François d'Assise de Bourail).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris un arrêté relatif à la prise en charge de la rémunération et des frais de mission d'un intervenant extérieur à la collectivité engagé dans le cadre de la mise en œuvre de l'observatoire de la réussite éducative. La mission se déroule du 4 au 19 novembre 2016.

Secteur de la protection sociale, de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse, de la solidarité et du handicap et de la politique de la famille :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé le fonctionnement d'un établissement d'accueil pour femmes en difficulté dénommé « Maison des femmes ».

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé le fonctionnement d'un établissement d'hébergement pour femmes en difficulté dénommé « CAFED - Centre d'accueil pour femmes en difficulté ».
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention à la commune de La Foa dans le cadre de la lutte et la prévention de la délinquance (1 000 000 F).

* *
*

Divers :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis 1 avis favorable sur une demande de visa de long séjour, un avis favorable sur une demande de carte de résident et deux avis favorables sur des demandes de visas diplomatiques. Il a émis 24 avis favorables sur des autorisations de travail dont 9 concernent les projets miniers.